

Foix le 18 avril 2024

Synthèse de la consultation du public sur l'arrêté préfectoral d'autoriser la réalisation d'un concours de pêche en première catégorie, intitulé « championnat du monde de pêche à la mouche » du 24 au 28 juin 2024

1 – Contexte de la consultation

En application de l'article L. 123-19-I du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, l'arrêté autorisant ce concours de pêche du 24 au 28 juin 2024 a été soumis à consultation publique sur le site Internet des services de l'État en Ariège, du 27 mars 2024 au 16 avril 2024 inclus.

Toute personne intéressée pouvait formuler ses observations :

- directement en ligne en précisant l'objet de la consultation à l'adresse suivante : ddt-spe@ariede.gouv.fr ,
- par voie postale, par courrier adressé à la direction départementale des territoires – service environnement risques/unité eau – BP 10102- 10 rue des Salenques - 09007 Foix cedex.

2 – Résultat de la consultation

Aucune observation n'a été formulée dans les délais.

L'adjoint au chef du service environnement risques

Signé

Siegfried CLOUSEAU